



**POLITIQUE QUÉBÉCOISE
DE LA JEUNESSE,
ENSEMBLE POUR DES
GÉNÉRATIONS FUTURES**

**SECRÉTARIAT DE LA
JEUNESSE**

CONSULTATION 2015

OCTOBRE 2015

Politique québécoise de la jeunesse, *Ensemble pour les générations futures* -
Consultation 2015

Commentaires du:

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal sur le document de consultation publique mis en ligne par le Secrétariat de la jeunesse :

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est heureux de contribuer à la réflexion gouvernementale en lien avec la Politique de la jeunesse. Nous croyons fermement qu'un investissement en notre jeunesse permettra au Québec de préparer un avenir meilleur pour l'ensemble de la société québécoise. Les actions préconisées doivent s'inscrire dans un contexte plus global de promotion de la santé et du bien-être des jeunes et des familles. Nous devons, comme société, axer sur la prévention, favorisant ainsi le développement sain et un avenir prometteur pour les enfants, les jeunes et les familles.

Notre vision est basée sur des notions d'*empowerment* et de participation citoyenne de la jeunesse québécoise, des familles et des communautés. Les jeunes et les familles doivent être contributifs dans l'identification des programmes et services à améliorer ou à mettre en place, des acteurs de premier plan avec un réel pouvoir. Les actions du réseau devraient soutenir la capacité des jeunes à exercer du leadership et assurer une voix aux jeunes à toutes les étapes et en toute circonstance.

Nous accueillons favorablement les orientations contenues au document de consultation et nous sommes en accord avec les quatre axes d'intervention mis de l'avant, soit :

- les saines habitudes de vie;
- un milieu favorable à la persévérance et la réussite scolaires;
- des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir;
- une citoyenneté active et plurielle.

Les politiques du gouvernement devraient viser à réduire les inégalités sociales et de santé. Plusieurs enfants, jeunes et leur famille n'ont tout simplement pas de conditions minimales pour assurer leur bien-être, faisant en sorte que ces personnes n'aient pas accès à des chances égales pour réussir dans les domaines scolaire, professionnel et

social, sans parler des problèmes de santé et psychosociaux qu'ils sont susceptibles de développer.

La réponse aux problématiques complexes est souvent multifactorielle et exige un engagement soutenu et des efforts intersectoriels. Les organismes communautaires sont des acteurs de premier plan dans le développement des communautés mais sont souvent peu soutenus dans leurs actions.

Transition vers la vie adulte

Nous portons une préoccupation particulière pour les jeunes en transition vers la vie adulte, surtout dans le cas des jeunes en difficulté. À l'intérieur du document de consultation, la jeunesse est définie de la façon suivante : « Il s'agit de la période de vie durant laquelle les citoyens sont âgés de 15 à 29 ans, soit la transition entre l'enfance et la vie adulte. », p.8.

Pourtant plusieurs ministères définissent la jeunesse autrement, par exemple, le ministère de la Santé et des Services sociaux, dont le contour du programme jeunesse est de 0-18 ans, résultant en un « vide » de services pour les jeunes adultes vulnérables.

Les jeunes en difficulté

Nous sommes particulièrement préoccupés du devenir des jeunes en difficulté. Quoique plusieurs jeunes évoluent dans des milieux pouvant répondre à leurs besoins de soutien durant cette période cruciale d'apprentissage de la vie autonome, plusieurs autres sont abandonnés à leur sort par l'État sans que des programmes ou des offres de services gouvernementaux soient formalisés afin de leur fournir des conditions minimales pour amorcer leur vie adulte avec succès. C'est le cas des jeunes vulnérables de 18-21 ans; en particulier, de ceux qui quittent les centres jeunesse du Québec, qui sombrent souvent dans l'itinérance par manque de moyens, de soutien ou de services.

Les jeunes adultes de 18-21 ans en difficulté font face à plusieurs obstacles en ce qui concerne leur autonomie et leur intégration socioprofessionnelle. Souvent, leurs conditions de vie sont très peu favorables, voire extrêmement précaires. Ces jeunes sont laissés pour compte, ce qui nous paraît totalement inacceptable dans une société moderne. Dans les faits, elle n'est visée par aucune offre de services formelle et globale, malgré certaines initiatives porteuses, comme le *Programme de qualification des jeunes* (PQJ) qui mériterait d'être étendu et plus facilement accessible pour tout jeune en difficulté isolé et contraint de cheminer vers l'autonomie.

À l'instar d'autres provinces canadiennes et à l'échelle internationale, des programmes structurants pour soutenir les jeunes adultes vulnérables de 18-21 ans pourraient servir de base de réflexion.

Jeunes issus des communautés ethnoculturelles et des autochtones

Il est bien documenté dans la recherche que les jeunes issus de communautés ethnoculturelles ont moins d'opportunités, malgré les efforts consentis à renforcer la lutte contre les inégalités sociales. Les politiques non inclusives, les discriminations structurelles et les entraves à l'égalité des chances, décriées depuis longtemps par les familles des minorités visibles bloquent toujours l'intégration sociale de ces communautés. Nous devons miser sur des mesures concrètes pour faciliter l'accès à l'emploi et réduire la pauvreté pour ces jeunes et ces familles. Qu'en est-il pour nos jeunes les plus vulnérables alors qu'eux et nous-mêmes savons qu'ils auront difficilement accès à l'emploi ou à des logements de qualité? Nous recommandons des programmes spécifiques et adaptés aux jeunes issus de communautés ethnoculturelles et pour les jeunes des premières nations, Inuits et métis.

Participation des jeunes

Dans un esprit d'*empowerment*, nous avons à travailler avec les jeunes et leur famille et non pour eux. Les jeunes devraient être réellement consultés et pouvoir contribuer aux décisions qui les concernent. Les programmes doivent être adaptés aux jeunes, individualisés lorsque possible et axés sur leurs forces et intérêts. Trop souvent, les jeunes qui ont de la difficulté à suivre les normes du système sont exclus, ce qui résulte à leur décrochage et à des échecs d'intégration et de participation sociales. C'est notamment le cas des jeunes en difficulté, pour qui peu d'adaptations sont possibles dans le système scolaire actuel afin de pouvoir les aider à se qualifier et accéder à l'emploi.

Cette politique qui vise les jeunes de 15 à 29 ans devrait être en continuité avec des objectifs à l'enfance, car bien que ces axes soient des enjeux importants à l'adolescence, ces notions doivent être abordées dès l'enfance, surtout en matière de saines habitudes de vie, de préparation à la vie scolaire et en communauté, de dialogue, de participation citoyenne et de comportements écoresponsables.

Soutien aux familles

Chacun des axes comporte des défis pour certains jeunes plus vulnérables. Les familles de ces jeunes doivent faire l'objet d'une attention particulière pour qu'elles accompagnent les jeunes et leur permettent de réaliser leur plein potentiel.

1. Axe d'intervention : de saines habitudes de vie

Les activités de promotion et de prévention devraient être priorisées et soutenues dès l'enfance pour que les comportements des jeunes traduisent l'intégration de ces concepts dans leurs prises de décisions futures.

Habitudes alimentaires

Des actions sont requises de façon à soutenir les familles vulnérables afin de leur assurer des conditions de vie acceptables, par exemple, en assurant l'accès à des aliments nutritifs et abordables, à des environnements sains, etc. Souvent, des services de santé et sociaux sont également requis par ces familles, dont l'accès n'est pas toujours évident ni optimal.

La pratique d'activités physiques

Des programmes visant à rendre accessibles des activités sportives, à peu de frais, pour des jeunes vulnérables, à l'intérieur et à l'extérieur du curriculum scolaire, aideraient à accroître le niveau d'activité physique et de participation sociale de ces jeunes.

Les jeunes ont besoin d'être exposés à des activités diverses afin de découvrir le plaisir de bouger. Le curriculum scolaire pourrait inclure plus de périodes d'activités physiques, afin de promouvoir la santé des jeunes.

La santé mentale

Nous reconnaissons depuis longtemps l'importance de rejoindre les familles en difficulté le plus tôt possible, en amont de l'apparition de troubles mentaux chez les jeunes. Pourtant, l'accessibilité aux services demeure un enjeu majeur, d'autant plus que les familles vulnérables hésitent à consulter. Des interventions novatrices pour rejoindre les clientèles à risque doivent être soutenues par le gouvernement.

Pour réellement agir « en amont », il serait important d'intégrer des notions de promotion du bien-être plutôt que de réparation d'un mal-être. En ce sens, un ensemble d'activités pourrait contribuer à maintenir la population en bonne santé plutôt que d'agir sur les problèmes de santé.

Lorsque les jeunes ont besoin de services en santé mentale, ceux-ci sont très peu disponibles, notamment en première ligne, et l'accès aux services spécialisés est extrêmement fastidieux.

Comportements à risque et lutte contre l'intimidation

Quoique nous sommes tout à fait en accord avec tous les axes d'intervention proposés en lien avec l'usage du tabac, de l'alcool, de la drogue, les relations sexuelles non protégées, la conduite dangereuse et la lutte contre l'intimidation, nous voulons mettre l'accent sur le fait que ces comportements à risque ont une fonction dans la vie d'un jeune en expérimentation sociale.

Des efforts doivent être consentis pour des programmes visant à aider les jeunes à acquérir des compétences personnelles et sociales et une bonne estime de soi. Nous devons accompagner les jeunes dans leurs aspirations personnelles et les exposer à des « modèles » de comportements prosociaux. En ce sens, axer sur ce qui les intéresse, les consulter, bâtir avec eux, les initier à des processus de groupe afin d'apprendre à négocier la vie en communauté et à exercer leur jugement, nous paraît aussi valable et important.

Accès au logement

Nous attirons votre attention au fait que l'accès à un milieu de vie décent ne fasse pas partie des orientations mises de l'avant. Pourtant, faciliter l'accès à un environnement sain et sécuritaire, à prix raisonnable, contribuerait significativement à améliorer la santé des jeunes. Plusieurs jeunes en difficulté, par exemple, quittent les centres jeunesse sans revenu ni endroit pour se loger, malgré des efforts pour les aider. Peu de ressources structurées existent afin d'assurer l'accès de ces jeunes à un milieu de vie adéquat et à la supervision dont ils ont besoin pour bien débiter leur vie autonome.

2. Axe d'intervention : un milieu favorable à la persévérance et la réussite scolaire

À prime abord, il serait pertinent que cette politique conçoive la persévérance scolaire dans une perspective plus développementale. Dans ce sens, il serait important qu'elle considère le préscolaire, le primaire et le début du secondaire.

De plus, il serait pertinent que cette politique adopte une perspective plus écologique qui considère davantage la famille et la communauté plutôt que d'être centrée surtout sur l'école ou sur l'individu.

Des modèles d'apprentissages diversifiés et des milieux scolaires mieux adaptés aux jeunes et mieux intégrés dans la communauté

Un ensemble de mesures visant à soutenir la réussite du jeune et le développement de son estime de soi permettra d'améliorer sa persévérance scolaire. Les jeunes apprennent dans le plaisir et la réussite amène l'intérêt, tout comme l'échec amène l'abandon. Les programmes scolaires pourraient être adaptés de façon à :

- Valoriser les efforts et le dépassement de soi, tout comme l'excellence académique;
- Adapter les programmes aux jeunes en difficulté et faire en sorte que les jeunes *plus en marge* y trouvent leur place, soit :
 - o Développer une diversification de modalités plus souples pour pallier le parcours discontinu de certains jeunes;
 - o Offrir des méthodes d'enseignement individualisées;
 - o Rehausser l'accès à de l'accompagnement (tutorat), des services complémentaires et des services spécialisés le plus tôt possible dans le parcours scolaire;
 - o Rehausser l'accès à des écoles régulières pour les jeunes en difficulté hébergés dans des centres de réadaptation;
 - o Assurer l'accès à des programmes « alternatifs » pour des jeunes les nécessitant;
- Favoriser des projets développés en partenariat entre les écoles, les établissements de santé et de services sociaux et les organismes communautaires et d'autres instances du quartier;
- Accroître les opportunités pour les jeunes de choisir certains cours ou programmes selon leurs intérêts et compétences;
- Offrir du « coaching » individualisé et personnalisé aux jeunes en difficulté, incluant des services complémentaires de soutien, afin de les aider à cheminer vers leurs objectifs;
- Améliorer la chance des jeunes de se qualifier, en leur offrant des formations professionnelles ou techniques plus accessibles; en particulier pour les jeunes en difficultés d'apprentissage à l'intérieur des programmes « réguliers », mais qui pourraient apprendre des métiers, selon un rythme qui leur est propre;
- Assurer des conditions favorables à l'apprentissage qui tiennent compte des capacités et limites et de l'état physique et mental des jeunes et s'assurer que leurs besoins de base soient répondus (alimentation, hébergement, etc.).

Activités parascolaires

- Favoriser l'adhésion aux activités parascolaires en diversifiant les activités offertes, incluant les sorties plein air, et en tenant compte des intérêts des jeunes;

- Encourager les activités en groupe pour le développement de diverses compétences sociales;
- Soutenir financièrement les clientèles vulnérables pour leur permettre l'accès à l'ensemble des activités offertes dans leur milieu scolaire et leur quartier, favorisant ainsi l'inclusion sociale;
- Soutenir des programmes novateurs visant à soutenir la persévérance scolaire par des curriculums alternatifs.

Accessibilité aux études supérieures

- Mettre en œuvre un programme de soutien financier spécifique aux jeunes adultes en difficulté désirant poursuivre leurs études postsecondaires. Ces jeunes, souvent connus des centres jeunesse, ont peu ou pas de soutien parental et se retrouvent alors en « survie », alors que les programmes gouvernementaux existants ne favorisent pas la poursuite de leurs études.

3. Axe d'intervention : des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir

On ne saurait aborder les enjeux relatifs à l'accès au travail sans mentionner les défis supplémentaires des jeunes en difficulté, ayant bien souvent des retards dans diverses sphères, dont le domaine scolaire, le développement de l'autonomie, la confiance en soi, les relations interpersonnelles en plus de leurs conditions socioéconomiques ou de santé difficiles.

Les jeunes en difficulté ont besoin d'accompagnement dans leurs démarches socioprofessionnelles. Quoique le programme de qualification des jeunes (PQJ) soit pertinent et intégré à l'offre de services des centres jeunesse, il reste que peu de jeunes accèdent à ces services et que ces derniers ne sont pas suivis au-delà de l'âge de 19 ans, même quand leur situation le requiert. Le PQJ devrait être étendu.

Développer des collaborations avec les milieux de travail pour rehausser l'accessibilité à des stages ainsi qu'à des postes rémunérés d'apprentis permettrait de nombreux apprentissages et de belles expériences. Par conséquent, du soutien devrait être fourni aux entreprises collaboratives dans la continuité des modèles de mentorat et de compagnonnage.

Des enjeux supplémentaires s'ajoutent pour les jeunes en difficulté des communautés ethnoculturelles quant à leur accès aux milieux de travail. Des efforts devront être

consentis pour identifier des employeurs potentiels et pour soutenir les jeunes et les employeurs afin d'améliorer le succès de l'intégration.

L'accès au travail est également tributaire des conditions de vie des jeunes, parmi d'autres paramètres. Des actions soutenues et structurantes pourraient aider des jeunes en difficulté à s'investir dans une démarche socioprofessionnelle, par exemple :

- Développer des programmes de formations « en emploi » en fonction des intérêts des jeunes et de leurs objectifs d'avenir. Les jeunes qui n'ont pas obtenu de diplôme secondaire ont davantage de difficultés à obtenir un emploi et pourraient bénéficier de programmes particuliers leur permettant de se qualifier;
- Soutenir les jeunes dans leurs démarches auprès des organismes communautaires et intersectoriels pour favoriser leur intégration sociale. Développer une approche adaptée aux jeunes à l'intérieur de certains services de l'État;
- Faciliter l'accès à des programmes et activités de « pré-employabilité » en standardisant une offre de services pour tous les jeunes en difficulté hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation ou en ressources non-institutionnelles (RTF, RI) afin qu'ils puissent acquérir des aptitudes au travail;

Intensifier les partenariats avec les organismes communautaires et intersectoriels relativement aux programmes d'intégration socioprofessionnelle et créer des passerelles avec les entreprises de réinsertion sociale pour la reconnaissance d'acquis. Consolider les activités des Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) et autres ressources oeuvrant dans ce secteur;

- Améliorer les conditions de travail des jeunes en instaurant des mesures de conciliation travail-famille;
- Soutenir les jeunes travailleurs à faible revenu ou aux études par des programmes de supplément de revenu plutôt que de les abandonner jusqu'à ce qu'ils soient obligés de renoncer à leur projet et de demander une aide de dernier recours.

4. Une citoyenneté active et plurielle

Nous sommes ravis de voir cette dimension intégrée à la Politique de la jeunesse, de façon à miser sur la participation active des jeunes à la société d'aujourd'hui et de

demain. Nous suggérons de tenir compte des aspects suivants en lien avec l'exercice de la citoyenneté, et surtout, d'éviter d'« instrumentaliser » les jeunes et de leur donner un vrai pouvoir afin de soutenir et favoriser leur auto-détermination :

- Susciter la participation citoyenne et l'engagement des jeunes dans différentes sphères d'activité, que cette participation soit aux plans politique, culturel, sportif, scientifique ou social;
- Soutenir la participation des jeunes dans les décisions les concernant, que ce soit au niveau de leur mode de vie ou en lien avec tout service clinique public auquel ils ont recours;
- Développer une culture basée sur l'*empowerment* (appropriation ou réappropriation du pouvoir) au niveau des interventions auprès de la clientèle dans les services de santé et de services sociaux;
- Adapter la planification et le contenu des rencontres à la disponibilité des jeunes afin d'encourager leur participation;
- Soutenir spécifiquement les jeunes de diverses communautés culturelles afin de les aider à s'intégrer dans la communauté et à exprimer leurs besoins. Être à l'affût afin de leur « créer des fenêtres de participation »;
- Assurer la représentation des jeunes au sein des instances décisionnelles en leur réservant une place dans les lieux de prise de décision au sein des instances gouvernementales;
- Instaurer des mécanismes formels de consultation adaptés aux jeunes.

5. Conclusion

Les orientations contenues à cette politique nous semblent tout à fait pertinentes et nous partageons pleinement les objectifs du gouvernement soit assurer une place importante à la jeunesse de la société québécoise.

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est heureux d'avoir participé à la consultation entourant la Politique de la jeunesse. Nous savons que la Stratégie d'Action Jeunesse qui en découlera saura orienter nos actions intersectorielles pour les prochaines années et nous souhaitons offrir notre collaboration afin de contribuer à ce plan d'action important.

6. Personnes ayant contribué à cette réflexion

Citoyens et représentants des jeunes

| | |
|-----------|--------------------------|
| Angie D. | Représentante des jeunes |
| Steven S. | Représentant des jeunes |
| Shany G. | Représentante des jeunes |

Intervenants

| | |
|-----------------------|--|
| Pierre Bouchard | Adjoint clinique à l'adolescence |
| Louise Cyr | Éducatrice PQJ |
| Andy Djamgue Kameni | Surveillant de nuit, Cité des Prairies |
| Sylvie Gagnon | Intervenante PQJ |
| Marie-France Girouard | SRP en lien avec les RI |
| France Pettigrew | Éducatrice PQJ |
| Sylvie Thuot | Intervenante PQJ |

Gestionnaires cliniques

| | |
|---------------------|--|
| Annie Bastien | Directrice adjointe programme jeunesse, réadaptation pour adolescents et jeunes contrevenants |
| Marilyn Bell | Adjointe direction adjointe adolescent |
| Nathalie Bibeau | Directrice adjointe programme jeunesse, services dans la communauté et ressources |
| Florente Démosthène | Conseillère cadre au partenariat et en matière de diversité culturelle |
| Claude Gauthier | Chef de service de réadaptation à l'adolescence |
| Lesley Hill | Directrice du programme jeunesse |
| Julie Lauzon | Directrice adjointe du programme jeunesse, santé mentale jeunesse et réadaptation pour enfants et adolescentes |
| Isabelle Lavertu | Chef de service Réinsertion sociale |
| Marie-Josée Lemieux | Chef des services de santé |
| Brigitte Mador | Chef de service unité Val Chantant/Cascades |
| Audrey Miller | Chef de service Réinsertion sociale |

Centres d'expertise et milieu de la recherche

| | |
|------------------|---|
| Pierre Cloutier | Cadre, Centre d'expertise délinquance et troubles de comportement |
| Martin Goyette | Chercheur en résidence |
| Pascal Jobin | APPR, Centre d'expertise délinquance et troubles de comportement |
| Chantal Lavergne | Directrice scientifique, Centre de recherche Jeunes en difficulté |
| Siham Sanroun | APPR, Centre d'expertise en maltraitance |

Rédaction :

Lesley Hill, Directrice du programme jeunesse

Francine Quenneville, Agente de programmation, de planification et de recherche,
(APPR)

01 octobre 2015